



Le Cluster Algues Bretagne, association loi 1901, née en 2023, dans le prolongement du Cluster algues Pays de Brest, réunit des entreprises de récolte, de transformation et de valorisation des algues, des centres de formation et de recherche, des collectivités territoriales (intercommunalités) et des établissements bancaires. Il est soutenu financièrement par la Région Bretagne. Le Cluster Algues Bretagne a été créé pour permettre le développement de cette filière significative en Bretagne et à fort potentiel.

**Contact :**

Cluster Algues de Bretagne  
18 rue Jean Jaurès  
29 200 BREST

T +33 (0)7 60 83 73 56  
contact@clusteralgues-  
bretagne.com

## Le point de vue du Cluster Algues Bretagne sur le projet de planification maritime

**EN BREF.** Les algues peuvent répondre à de nombreux défis comme la reconquête de nos souverainetés alimentaire, énergétique, agricole ou encore l'atténuation des changements climatiques (stockage de carbone...). Ces végétaux marins à croissance rapide, seront indispensables à la transition écologique en nous offrant notamment une matière première se substituant potentiellement aux produits pétro-sourcés.

La France qui dispose d'atouts importants avec son vaste espace maritime, doit se donner enfin les moyens de développer cette filière en la soutenant et en intégrant davantage l'enjeu « algue » dans ses stratégies maritimes.

Le Cluster algues Bretagne, en lien avec les autres acteurs bretons de la filière et au nom des 2500 emplois des entreprises bretonnes, fait part de l'intérêt d'inscrire dans les documents de planification maritime, des objectifs ambitieux de développement de la production algale (récolte et algoculture) en identifiant les zones correspondantes. Il rappelle le besoin d'intensifier la lutte contre les pollutions maritimes en particulier en provenance des bassins versants. Il est convaincu que le développement de l'éolien en mer doit permettre celui des cultures marines en particulier des algues. Il souligne les bénéfices très nombreux de cette filière et l'absence de pressions sur la biodiversité marine condition compatible avec la labellisation « protection forte » qui ne doit pas aboutir à une réduction de l'activité historique actuelle dans les aires marines protégées (Parc naturel marin d'Iroise, Sites du réseau Natura 2000).



## LA SOLUTION ALGUES !

### Pour de nombreux usages et secteurs

Dans un contexte de fortes tensions sur la biomasse (alimentation humaine, animale, fibre, bio matériaux, carburant...), le recours accru aux algues s'impose pour couvrir durablement nos besoins :

- **Pour l'agriculture** : elles permettent la biostimulation des plantes, la fertilisation des sols, assurent des compléments alimentaires pour le bétail ;
- **Pour l'alimentation humaine** : elles permettent un accès alternatif aux protéines et aux sucres ;
- **Pour les secteurs de la cosmétique, de la chimie, de l'énergie** : elles apportent des principes actifs, elles constituent des alternatives au pétrole, bioplastique.

### Pour la transition écologique

- **Solution fondée sur la nature** : avec des taux de croissance les plus élevés au monde, les algues n'ont pas besoin d'eau douce, ni d'intrants, ne font pas concurrence à l'usage des terres et ne demandent pas d'infrastructures lourdes.
- **Solution pour contrer le changement climatique** : les algues sont d'importants puits de carbone largement devant les forêts (rapport de 1 à 10). Si 9 % supplémentaires de la surface des mers étaient recouvertes d'algues, la neutralité carbone serait réalisée !
- **Solution de diversification** : face aux difficultés de la filière de la pêche, les algues peuvent apporter à ses acteurs des relais de croissance et d'activités.

### Surmonter les difficultés de la filière

- **Difficultés d'approvisionnement** de matière première en quantité, en qualité et en régularité.
- **Faiblesse de la production française**
- **Déficit de culture et de savoir-faire dans l'algoculture** lié historiquement à une faible connexion avec les filières maritimes historiques et une équation économique non adaptée aux marchés aval.

### ETAT DES LIEUX

Il se cultive 35 millions de tonnes d'algues dans le monde et 1% seulement en Europe.

Plusieurs pays du Nord de l'Europe (Danemark, Norvège, Irlande) ont lancé des politiques ambitieuses de développement de leur production.

Malgré l'importance de sa zone économique exclusive, la France est aujourd'hui importatrice nette d'algues : 130 000 tonnes d'algues importées en 2022 essentiellement d'Asie.

### Un contexte favorable

- **Une demande importante de nombreux secteurs.**
- **L'envolée et la baisse de la disponibilité des produits pétro-sourcés** rend l'alternative de transformation des algues économiquement viable et vecteur de souveraineté. A titre d'exemple la transformation à grande échelle d'algues en biofertilisants, dopée par les revenus du marché carbone, devient économiquement viable au regard d'un marché des fertilisants pétro-sourcés aux prix 2022.
- **Besoins de sécuriser leurs approvisionnements pour les entreprises de transformation** avec des stratégies de relocalisation.
- **L'émergence d'un puissant écosystème d'entreprises innovantes utilisant l'algue comme matière première émerge.**
- Des entreprises qui disposent des technologies et débouchés avec des innovations fortes en agriculture et en biomatériaux ;

## UNE STRATEGIE DE FILIERE

### Réaffirmer les objectifs généraux

- **Soutenir la souveraineté alimentaire et énergétique** de la France.
- **Dynamiser l'économie circulaire** et les entreprises innovantes de l'écosystème de l'algue.
- **Créer de l'emploi local** et notamment offrir de nouvelles activités aux filières marines existantes.
- **Contribuer à la lutte contre le changement climatique** en stockant du carbone et évitant des émissions de CO2 par la substitution de produits sur base fossile.
- **Contribuer à la restauration de la biodiversité** en restaurant les fonds marins et les stocks halieutiques.

### Soutenir la dynamique de croissance

- **Encourager la convergence de l'amont** (la production de matières premières) et **de l'aval** (la transformation), l'intégration dans les produits de grande consommation en substitution aux composés d'autres origines.
- **Mobiliser la science et la formation** pour déployer, étendre les solutions et les rendre accessibles à grande échelle et pour diffuser les savoirs et savoir-faire.
- **Impliquer les pouvoirs publics** afin qu'ils intègrent les activités de la filière algues dans les planifications stratégiques et territoriales (intégrer dans les plans territoriaux, les éléments industriels, logistiques, énergétiques nécessaires aux flux créés par l'arrivée et la transformation des algues à grande échelle dans un respect d'intégration sociale et environnementale).
- **Donner accès aux dispositifs financiers régionaux, nationaux, européens, privés, publics** pour assurer les actions d'interface et d'innovation entre la production d'algues et la transformation, entre la transformation et la mise sur marché. Ce qui nécessite une interface avec les institutions financières.

## Avancer « en filière »

### La filière aval intégrera

- La maturité des procédés de transformation des algues, la validité de l'intégration dans les pratiques et produits...
- L'évolution de la valeur du marché (en particulier le poids du prix de l'algue dans le prix de revient des produits finaux)

### La filière amont (la production d'algues) intégrera :

- La dynamique du marché en fonction des deux critères -maturité et valeur –
- Le besoin de se structurer en comprenant la demande.

### Mobiliser toutes les structures professionnelles

En complément des actions du cluster Algues Bretagne :

- **Le Comité national de la pêche maritime et des élevages marins** (CNPMM) porte et bénéficie de la dynamique de production d'algues de rive, et d'algues embarquées et ramassées comme apport dans la durabilité socio-économique de son activité.
- **Le comité national de la conchyliculture** (CNC) porte et bénéficie de l'AMTI comme apport dans la diversification et la durabilité socio-économique de son activité.
- **La chambre syndicale des algues et des végétaux marins** (CSAVM) appuie les industries de transformation dans leur développement incluant les aspects réglementaires.
- **La station biologique de Roscoff et les universités** apportent la recherche et la formation initiale nécessaire au passage à l'échelle des pratiques connues ou à venir de production et culture d'algues.
- **Le centre d'étude et de valorisation des algues** (CEVA) apporte un accompagnement au transfert de technologie, à l'innovation et à la formation professionnelle nécessaire au passage à l'échelle des pratiques connues ou à venir.

La dynamique de croissance n'interviendra que si, et seulement si, il y a émergence d'une filière « algues » à grande échelle.

## Reconnaître une filière émergente

- **Reconnaissance et présence d'un interlocuteur crédible** auprès des autorités de l'État.
- **Promotion et communication de la valeur des produits** et procédés.
- **Mutualisation de l'innovation** au service de l'ensemble des acteurs de la filière. A titre comparatif, l'agriculture bretonne connaît ce triptyque avec l'ADRIA /Produit en Bretagne /Valorial. Sa transposition à la filière algues est d'ores et déjà active avec la Chambre syndicale des algues et végétaux marins /Merci les Algues / le Cluster algues Bretagne.

## CONCLUSION :

### UNE COLLABORATION NATIONALE ALGUES EN SEPT POINTS

Le Cluster Algues Bretagne propose les plans d'actions conjoints suivants avec l'Etat :

1. **Relocaliser les productions et la transformation des algues en France** (hexagonale et ultra marine) et réduire la dépendance à l'importation.
2. **Accompagner les entreprises dans leur développement** (adaptation réglementaire, investissement, best practices...).
3. Améliorer le cadre de la **gouvernance** de la filière.
4. **Mettre en place un zonage des activités alguacoles** en cohérence avec les objectifs et les besoins de la filière avec l'introduction dans les documents stratégiques de façade – DSF (et en particulier de la façade maritime NAMO) des Objectifs environnementaux (OE) et socio-économiques (OSE) tournés vers l'algoculture (pêche, cueillette des algues et cultures marines) qui ensuite appellent des mesures (par exemple d'amélioration de la qualité de l'eau, zones propices à l'algoculture, conditions de cueillette des algues, valorisation des algues...). Il s'agit par ailleurs d'identifier et d'ouvrir des zones d'algoculture ou de collecte des algues en mer en bande côtière, sur l'estran et dans les zones de production éolienne en mer.
5. **Accompagner, développer la dynamique de la demande** : impliquer les territoires dans la dynamique de développement de filière (logistique, infrastructure, acceptation etc.) et accompagner les EPCI et les régions dans l'aménagement du territoire.
6. **Flécher les outils financiers** nationaux et européens nécessaires à l'accompagnement du développement des producteurs, transformateurs et promouvoir le développement de l'algoculture conjointement aux autres activités de la mer (pêche/conchyliculture/pisciculture.) au sein des zones maritimes dédiées aux nouvelles activités comme les parcs éoliens.
7. **Lier économie et régénération du milieu marin** : porter attention, en particulier en Bretagne, à la création de zone de protection forte au sein du Parc Naturel marin d'Iroise ou dans les sites Natura 2000 côtiers (collecte d'algues de rive). L'activité de collecte des algues ou même d'algoculture, au regard de la faiblesse de leurs pressions, doivent rester possibles dans ces zones.

